



**Aménagement de la forêt communale :** Le maire informe le Conseil municipal de la commune de COLLIAS du contenu du document d'aménagement de la forêt communale de COLLIAS pour la période 2011 - 2030 que l'ONF a élaboré en concertation avec lui. Il précise que l'ONF lui proposera chaque année un programme de travaux et un programme de coupes conformes à cet aménagement, et que, seulement alors, le conseil municipal décidera de la programmation effective ou du report des travaux proposés, en fonction notamment de ses possibilités budgétaires. Ce document pourra être consulté au secrétariat de la mairie et une réunion publique aura lieu le **vendredi 18 mars à 18 heures 30** au foyer André Clément avec l'ONF pour présenter ce document. Monsieur Darbelet souhaite que le conseil municipal prenne connaissance de ce document avant d'en délibérer. Le vote est donc reporté à une prochaine réunion.

**Commission ordures ménagères :** Compte rendu de Monsieur Bardoc. La commission communale, composée d'élus et d'habitants de Collias propose de remettre des colonnes de tri sélectif sur le terrain au chemin du grès et de déplacer celles qui sont Place du Marché, au fond de la place. La pose de deux bacs enterrés de 600 litres à coté de l'église, si le site s'y prête, et des colonnes de « restes » enterrées à la place du poids public, ce qui représenterait 8 m3 de stockage a également été envisagée par la commission. Monsieur le Maire met ces propositions au vote du conseil municipal :

- 4 colonnes de tri sélectif arrêt du bus du grès : 3 contre – 11 pour
- 4 colonnes de tri sélectif déplacées au fond place du marché : unanimité
- Bacs enterrés à coté de l'église : pour une étude de faisabilité : Pour : 8 Contre : 6
- Colonnes de restes enterrées à la place du poids public : unanimité pour l'étude de faisabilité.

Monsieur Bardoc propose que des sanctions immédiates soient mises en places pour tous les dépôts sauvages constatés. Le conseil municipal ne souhaite pas mettre en place ce système de sanction pour l'instant, préférant étudier toutes les solutions pour que les usagers respectent les services mis en place.

Raymond COTES relaie la demande d'administrés qui souhaiteraient pouvoir déposer leurs déchets verts sur un terrain communal pour qu'ils soient éliminés par écobuage ou broyage. Le Conseil municipal n'est pas favorable à cette solution, Monsieur Bardoc rappelle que ces déchets doivent être acheminés à la déchetterie de Pont des Charrettes.

Monsieur Bardoc suggère d'organiser à l'école une séance pédagogique de sensibilisation au recyclage des matières plastiques.

#### **Questions diverses :**

**Cérémonies commémoratives :** Le Conseil Municipal retient les dates suivantes pour les commémorations qui seront organisées sur la commune:

**8 mai :** Victoire de 1945 : cérémonie au Monument aux Morts

**8 juin :** Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » en Indochine : cérémonie au Monument aux Morts

**18 juin :** Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle : cérémonie au Monument aux Morts

**14 juillet :** Fête nationale : Pavoisement des édifices publics

**11 novembre :** Armistice de la première guerre mondiale : cérémonie au Monument aux Morts

**5 décembre :** Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie : cérémonie au Monument aux Morts

**Prise de compétence de la Communauté de Communes :** L'agent recruté par la Communauté de Communes pour le contrôle des assainissements individuels prendra ses fonctions le 15 février.

**Manifestations organisées sur la Commune :** Monsieur Palisse rappelle que la montée historique de Collias se déroulera le **10 avril**. Le foyer André Clément sera mis gratuitement à la disposition des organisateurs.

Monsieur Raymond COTES informe que le Goujon Uzétien organise une « journée pêche » le **12 février** à Collias. Une autre journée est organisée le **4 juin** par la Communauté de Commune avec le concours de plusieurs sociétés de pêche.

**La séance est levée à 19 heures 30**